

L'AUTORITE¹

par le Professeur Abbé Louis MPALA Mbabula

INTRODUCTION

Le concept d'autorité a plusieurs significations, et ce selon les domaines. Ceci étant, nous essaierons de voir ce qui fonde ce concept, toutefois reconnaissons que ce concept suppose et appelle un autre, à savoir « l'obéissance ».

Pour notre exposé, nous parlerons dans un premier moment de l'autorité sous l'angle philosophique, et dans le second moment sous l'angle théologique. À la fin nous ferons voir comment l'autorité pose problème.

1. L'AUTORITE SOUS L'ANGLE PHILOSOPHIQUE

Le concept autorité renvoie « à tout processus par lequel un auteur peut se faire obéir sans violence, quelque soit son référent extrinsèque. Elle constitue le socle du pouvoir et garantit celui-ci contre la peur entretenue par ceux qui possèdent le pouvoir vis-à-vis de sa possible perte »².

En effet, comme le souligne Guglielmo Ferrero, « le pouvoir vit dans la peur permanente de ses sujets et des coercitions qu'il doit exercer sur eux pour

¹ Ce texte a fait l'objet d'une conférence.

² F. De SMET, *Le tiers autoritaire. Essai sur la nature de l'autorité politique*, Paris, Cerf, 2011, p.26.

se faire obéir parce qu'il sent que l'humanité est partout et toujours en état de révolte permanente »³.

Faisons remarquer, et ce selon le bon sens, qu' « au cœur de toute définition de l'autorité se trouve une inégalité de pouvoir entre deux pôles »⁴.

Certains pensent, contrairement à d'autres, que là où il y a l'autorité, il y a la domination. Celle-ci, pour Max Weber, est de types différents, il y a d'abord « la domination traditionnelle, caractérisée par une légitimité du chef entretenue par son respect des traditions et coutumes ;[ensuite suit] la domination rationnelle-légale, dans laquelle le chef tire son autorité du respect qu'il donne aux réglementations légales de son institution ;[enfin apparaît] la domination charismatique, caractérisée par une légitimité fondée avant toute chose sur l'image dégagée par le chef »⁵

Sous l'angle philosophique le concept d'autorité a fait objet d'étude de la part de plusieurs philosophes. Le philosophe Alexandre Kojève nous permettra de décortiquer ce concept et nous présentera les réflexions d'autres philosophes sur ce sujet.

Pour Alexandre Kojève, « l'autorité nécessite la présence d'un agent et constitue un acte. Cet acte se définit par le fait qu'il ne rencontre pas d'opposition de la part de celui ou de ceux sur lesquels il est dirigé, ce qui implique une double condition : que cette opposition soit possible d'une part et qu'il y soit renoncé de manière consciente et libre d'autre part »⁶. Ainsi l'autorité est un phénomène social impliquant la présence d'au moins deux personnes.

De ce qui précède, Kojève définira l'autorité comme « la possibilité qu'a un agent d'agir sur les autres (ou sur un autre) sans que ces autres réagissent sur

³ G. FERRERO cité par *Ib.*, p.27.

⁴ F. De SMET, *o.c.*, p.28.

⁵ W. MAX résumé par *Ib.*, p.27-28.

⁶ A. KOJEVE résumé par F. De SMET, *o.c.*, p.30.

lui tout en étant capable de le faire »⁷. **De ce fait l'autorité exclut la force**, « ce en quoi elle se distingue du droit, qui la présuppose et l'implique »⁸.

En outre, **l'autorité ne conjugue pas avec la discussion ou la négociation**⁹. Comme pour appuyer Kojève, Hannah Arendt affirme que « l'autorité exclut l'usage des moyens extérieurs de correction ; là où la force est employée, l'autorité proprement dite a échoué. L'autorité, d'autre part, est incompatible avec la persuasion qui présuppose l'égalité et opère par un processus d'augmentation »¹⁰.

Excluant l'usage de la force, de la persuasion, de la discussion ou de l'argumentation, **l'autorité se fondera dans un mobile**, c'est-à-dire dans « une justification qui permette de la reconnaître »¹¹.

De cette reconnaissance, A. Kojève nous dévoile quatre types d'autorités rattachées à des traditions philosophique et théologique.

La première forme d'autorité est de **caractère théologique** et à ce niveau « toute autorité procède de manière dérivée, de l'autorité de Dieu, primaire et absolue »¹². Elle est comparable à **celle du Père sur l'enfant**.

La deuxième provient de la **réflexion de Platon**. Selon ce dernier, « l'autorité repose sur les **notions de justice et d'équité**. Les manifestations d' 'autorité ' qui échappent à ce cadre ne sont que le produit de la force »¹³ et de la terreur. Cette conception nous renvoie à **l'autorité rencontrée chez le juge, chez l'arbitre, le confesseur**, etc. Elle est « reconnue et respectée

⁷ A. KOJEVE, *La Notion de l'Autorité* (1942), Paris, Gallimard, 2004, p.54 cité par F. De SMET, *o.c.*, p.30.

⁸ F. De SMET, *o.c.*, p.30.

⁹ Cf. *Ib.*, p.30.

¹⁰ H. ARENDT citée par *Ib.*, p.31.

¹¹ F. De SMET, *o.c.*, p.32.

¹² *Ib.*, p.32.

¹³ *Ib.*, p.32. Nous soulignons.

en raison de l'impartialité, du désintéressement que l'on reconnaît dans le chef qui l'exerce »¹⁴.

La troisième est un **produit des cogitations d'Aristote**. Celui-ci opine que l'autorité est « une sagesse et savoir, avec une connotation de **prédiction, de dépassement du présent immédiat** »¹⁵. Selon cette théorie, le chef dispose « de la capacité de prévoir les événements, ce qui lui permet de guider les esclaves qui eux, par nature, ne se préoccupent que de la satisfaction de leurs besoins immédiats »¹⁶. Face à cette autorité, il y a « un renoncement conscient à une réaction de la part de celui qui se rend compte qu'il voit moins loin »¹⁷.

La quatrième et la dernière vient de **Hegel** qui définit « l'autorité au rapport entre le maître et l'esclave, le premier ayant risqué sa vie, l'autre ayant préféré la soumission à la mort »¹⁸. Face à cette autorité, de manière libre et consciente l'esclave renonce « à sa possibilité d'agir contre le maître. Il le fait parce qu'il a conscience du risque pour sa vie que comporterait une telle réaction, et qu'il ne veut pas prendre ce risque »¹⁹.

Et Alexandre Kojève pense que « Dieu représente l'autorité suprême, dans laquelle se concentrent tous les types d'autorité ; à la fois chef, maître et juge »²⁰. Ceci n'engage que Kojève.

2. L'AUTORITE SOUS L'ANGLE THEOLOGIQUE

¹⁴ *Ib.*, p.34.

¹⁵ *Ib.*, p.32. Nous soulignons.

¹⁶ *Ib.*, p.33.

¹⁷ *Ib.*, p.33.

¹⁸ F.G.HEGEL résumé par F. De SMET, *o.c.*, p.32.

¹⁹ F. De SMET, *o.c.*, p.32.

²⁰ *Ib.*, p.34.

L'autorité dans l'Eglise catholique est **d'origine divine**. L'Eglise est une communauté spirituelle invisible mais aussi une communauté hiérarchique visible institutionnelle.

L'homme étant un être social vit dans une société qui ne peut pas subsister si elle n'est pas soumise à l'autorité d'un chef, car « il faut un modérateur pour tenir la balance entre les volontés diverses »²¹.

Cependant dans l'Eglise, Dieu reste le fondement de toute autorité. L'autorité du Pape et des Evêques leur est transmise par Dieu à travers Jésus. Il s'agit d'une autorité reçue du Christ, au nom et par le pouvoir du Christ (DV10, LG 23 et 25).

L'Eglise est alors **christocratie**. C'est Jésus, à travers ses Apôtres, qui dirige son Eglise. Ainsi l'autorité dans l'Eglise est **une autorité en Christ, soumise à la souveraineté du Christ et à l'autorité délégué de la Parole**. C'est une autorité délégué et qui doit rendre compte.

3. L'AUTORITE DANS L'EGLISE DURANT NOTRE SIECLE

Monseigneur Hérouard rend compte des difficultés qu'éprouvent les Evêques et les Supérieurs dans l'exercice de leur Autorité. **Que faire si un prêtre refuse une mutation ou si les fidèles boudent les décisions de l'Evêque ?** Pour lui, l'Evêquel serait « mal inspiré de justifier ses décisions par

²¹HEROUARD (Mgr), *L'autorité dans l'Eglise* [en ligne] http://www.collegedesbernardins.fr/images/pdf/Recherche/1/Sem1/2012_06_12_shre_autorite_cr.pdf (page consultée le 12 février 2014).

le caractère sacré »²². Ainsi l'Evêque ne semble pas avoir les moyens d'imposer son autorité s'il n'est pas reconnu. « **L'autorité a besoin d'être reconnue et comprise comme légitime par celui sur lequel elle doit s'exercer** »²³. Alors il faut éviter le « **c'est comme ça** »²⁴, l'autre nom d'**autoritarisme**.

Ceci étant, Monseigneur Hérouard pense que « le respect et l'obéissance doivent être conçus **dans le dialogue** (...) »²⁵. Il s'agit d'une triade ; une relation d'autorité se place sous une figure tierce : Dieu, l'Evêque sous Dieu dont elle est un passeur et les autres. Mais il doit y avoir **reconnaissance mutuelle pour que l'autorité fonctionne comme telle. L'autorité moderne ne s'exerce pas grâce au pouvoir**.

Le détenteur de l'autorité doit souvent mobiliser ses qualités personnelles (charisme) pour asseoir son autorité et être reconnu légitime. Le charisme d'un Evêque est **un facilitateur** : « un Evêque qui n'aurait aucun charisme aura plus de mal à asseoir son autorité, **la seule ordination de l'Evêque ne suffit pas** »²⁶.

L'autorité de l'Evêque est spécifique. Elle n'est ni rationnelle- légale, ni charismatique, **mais sacramentelle**. Ainsi Max Weber ne rend pas compte de l'autorité de l'Evêque. « **L'Evêque doit moduler son comportement sur celui du Christ** »²⁷. **De ce fait, l'autorité sera vue comme un service-pour-et-avec-les-autres.**

²² *Ib.*

²³ *Ib.* Nous soulignons.

²⁴ *Ib.* Nous soulignons.

²⁵ *Ib.* Nous soulignons.

²⁶ *Ib.* Nous soulignons. Surtout s'il y a ceux qui aspiraient à l'épiscopat et qui se posent devant l'Evêque en s'opposant à lui.

²⁷ *Ib.* Nous soulignons.

L'Evêque doit jouer le « jeu d'équilibre entre **fermeté et écoute, conseil et interdit, compréhension et repère**. Un Evêque doit **convaincre, gérer l'adhésion**. Il a une autorité, **mais cette autorité ne lui donne pas le pouvoir**»²⁸ qui sous-entend la force ou la coercition.

Pour l'obéissance, lisons *Les Actes du Concile Vatican II, les textes intégraux*, Paris, Cerf, 1966, p. 1880-190.

CONCLUSION

A la lumière de ce qui précède que chacun de nous se pose la question de savoir comment il-elle exerce l'autorité. Sommes-nous JUGE, MAÎTRE ou CHEF ? Pourquoi ne sommes-nous pas au service des autres à la manière de JESUS le Serviteur autoritaire ?

²⁸ *Ib.* Nous soulignons.